

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1399/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement d'un moniteur d'agriculture du cadre territorial du service de l'Agriculture.

n° 75-1399/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 juillet 1975

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro
10 août 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Un concours direct portant acces au cadre territorial du service de l'Agriculture est ouvert dans les conditions ci-après indiquées ; CADRE DE MONITEUR D'AGRICULTURE (catégorie D) — concours direct réservé aux candidats titulaires du CEP — ou d'un diplôme équivalent — date de clôture des inscriptions : lundi 8 octobre 1975 avant midi — date du concours : mercredi 12 novembre 1975 à 7 heures. — lieu:Ecole de la zone portuaire sud. — nombre de place : une (1) Art. 2. —Les candidats à ce concours devront se présenter personnellement au ministère de la Fonction Publique avant la date limite des inscriptions pour remplir une fiche d'inscription et déposer les pièces réglementaires ci-après : — un extrait d'acte denaissance sQ — certificat de nationolité ou copie certifiée conforme de la carte extrait acte de naissance. — Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) — copie conforme des diplômes — deux photos d'identité Art. 3. —La commission de surveillance du concours prévu ci-dessus est fixée comme suit : Président : M. Maurice Germeaux, chef du service de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant. Membres : A M. Houmed Aboubaker Houmed, chef du service du personnel ou son représentant Des instituteurs désignés par le directeur du service de l'Enseignement.